

Les chiffres des violences sexistes et sexuelles en 2023 dans la Haute-Vienne

Le rapport « Insécurité et délinquance » du service statistique ministériel de la sécurité intérieure affirme qu'au niveau national, **94 900 crimes et délits** en matière de violences sexuelles ont été enregistrés par la police et la gendarmerie au cours de l'année 2023.

Au **niveau régional**, en 2023, **8648 faits de violences sexuelles** commis au sein des départements de la région Nouvelle-Aquitaine ont été enregistrés par les forces de sécurité.

Pour le seul mois de **septembre 2024**, **826 faits de violences sexuelles** ont été constatés en région Nouvelle-Aquitaine par les forces de sécurité soit une augmentation de près de 28% en un an. Mais ces chiffres ne comprennent que la partie révélée des violences sexuelles, ces dernières étant encore peu rapportées.

Nombre d'appels au 3919 en 2022 et 2023 :

Le 3919 est une ligne téléphonique nationale pour les victimes de violences conjugales et plus largement, pour les femmes victimes de violences. Cette plateforme d'écoute et d'orientation, anonyme et confidentielle, est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

	2022	2023
Nombre d'appels au 3919 dans la Haute-Vienne	221	279

Statistiques des forces de sécurité

Les statistiques suivantes sont issues de la Direction zonale de Police Nationale (Sud-Ouest). Celles-ci concernent l'action de la Police ET de la Gendarmerie. Aussi, ces données ne sont, sauf précision contraire, pas genrées.

Les cinq tableaux ci-dessous concernent :

- Le nombre de faits enregistrés par les forces de sécurité qui ont été commis au sein des départements de la région (*tableau 1*)
- Le nombre de faits constatés par les forces de sécurité des départements de la région (*tableau 2*)
- Le nombre de faits élucidés constatés par les forces de sécurité des départements de la région (*tableau 3*)
- Le nombre de personnes mises en cause constatées par les forces de sécurité des départements de la région (*tableau 4*)
- Le nombre de victimes de violences intrafamiliales constatées par les forces de sécurité des départements de la région (*tableau 5*, données genrées) et leurs évolutions entre 2019 et 2023.

Nombre de faits enregistrés par les forces de sécurité qui ont été commis dans le département de la Haute-Vienne (87) – (données non genrées)

	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Évolution Année 2022– Année 2023 (en %)	Évolution nationale Année 2022– Année 2023
Violences sexuelles	259	235	385	420	452	+7,6%	+8,7%

Nombre de faits constatés par les forces de sécurité du département de la Haute-Vienne (87) – (données non genrées)

	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Évolution Année 2022– Année 2023 (en %)	Évolution nationale Année 2022– Année 2023
Violences sexuelles	255	240	377	430	452	NS	+7,5%

Nombre de faits élucidés constatés par les forces de sécurité du département de la Haute-Vienne (87) – (données non genrées)

	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Taux d'élucidation Année 2023 (en %)	Taux d'élucidation national Année 2023 (en %)
Violences sexuelles	215	157	240	246	352	77,9%	63,4%

Nombre de personnes mises en cause constatées par les forces de sécurité du département de la Haute-Vienne (87) (données non genrées)

	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Évolution Année 2022– Année 2023 (en %)	Évolution nationale Année 2022– Année 2023
Violences sexuelles	153	128	172	189	261	+7,6 %	+8,7%

Nombre de victimes de violences intrafamiliales constatées par les forces de sécurité du département de la Haute-Vienne (87)

		Victimes (proportion de femmes en %)	Victimes (proportion de femmes en %)	Évolution entre	Évolution nationale entre
		Année 2022	Année 2023	2022 et 2023	2022 et 2023
Nombre de victimes de violences (toutes violences confondues)	Dont violences intrafamiliales	1298 (79%)	1433 (79%)	+10,4%	+10,7%
	Dont violences conjugales	922 (86%)	1028 (86%)	+11,5%	+9,0%
	Dont violences hors conjugales	376 (63%)	405 (63%)	+7,7%	+15,1%
Dont violences dans les viols et violences sexuelles	Dont violences intrafamiliales	119 (84%)	134 (86%)	+12,6%	+9,6%
	Dont violences conjugales	36 (100%)	48 (98%)	+33,3%	+14,8%
	Dont violences hors conjugales	83 (79%)	86 (79%)	NS	+5,9%

Statistiques de la gendarmerie

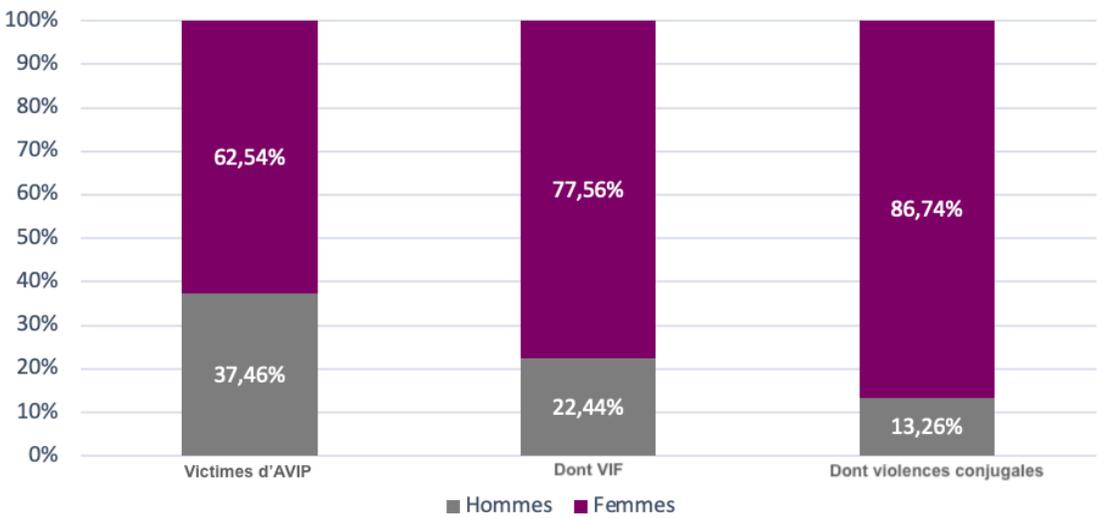
Les statistiques suivantes sont issues de la région de gendarmerie Nouvelle-Aquitaine. Ces données concernent le périmètre d'intervention de la gendarmerie à savoir les zones rurales des différents départements. De ce fait, elles ne sont qu'une représentation partielle de la réalité des violences sexistes et sexuelles, les zones urbaines étant en principe exclues du champ d'intervention de la gendarmerie. Ces statistiques présentent un intérêt important car les statistiques propres à la gendarmerie sont genrées.

Analyse de la proportion de femmes parmi les victimes d'AVIP*, de VIF** et de violences conjugales***

Ces données sont issues des statistiques de la Région de Gendarmerie Nouvelle Aquitaine et correspondent à la proportion de femmes victimes d'AVIP*, de femmes victimes de VIF** et de femmes victimes de violences conjugales***. Il s'agit ici uniquement du nombre de victimes recensées par la gendarmerie en 2023 dans le département de la Haute-Vienne.

	Nombre de victimes de VIF parmi les victimes d'AVIP	Nombre de femmes parmi les victimes de VIF	Proportion de femmes parmi les victimes de VIF	Nombre de victimes de violences conjugales parmi les victimes d'AVIP	Nombre de femmes parmi les victimes de violences conjugales	Proportion de femmes parmi les victimes de violences conjugales
Haute-Vienne (87)	606	470	77,56%	362	314	86,74%

POURCENTAGE DE FEMMES PARMIS LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES, VIF ET TOUTES AVIP CONFONDUES EN 2023 DANS LA HAUTE-VIENNE (DONNÉES DE LA GENDARMERIE)



* **AVIP** (atteintes volontaires à l'intégrité physique) : Il s'agit d'une catégorie utilisée par la gendarmerie regroupant les coups et blessures volontaires, les homicides et coups et blessures volontaires suivis de mort, les menaces ou chantages ainsi que les violences sexuelles.

** **VIF** (violences intra-familiales) : Elles sont définies par la Convention d'Istanbul comme « *tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre des anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime.* ». Les VIF englobent les faits de violences conjugales, les violences faites aux enfants, aux ascendants et à tous les membres de la famille élargie.

*** **Violences conjugales** : Elles sont définies par l'OMS comme « *tout comportement qui, dans le cadre d'une relation intime (partenaire ou ex) cause un préjudice d'ordre physique, sexuel ou psychologique, ce qui inclut l'agression physique, les relations sexuelles sous contrainte, la violence psychologique et tout autre acte de domination.* ». Elles font parties de l'ensemble plus général que constituent les violences intra-familiales.

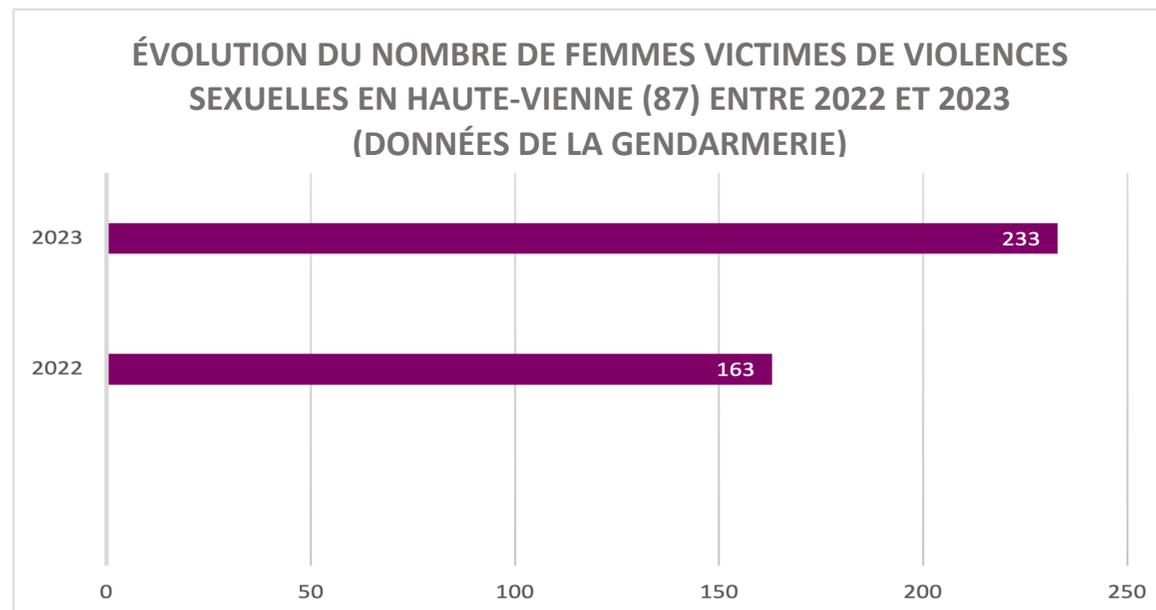
Analyse de la proportion de femmes parmi les victimes de violences sexuelles (données de la gendarmerie) et évolution entre 2022 et 2023

Ces données sont issues des statistiques de la Région de Gendarmerie Nouvelle Aquitaine et correspondent aux victimes de violences sexuelles. Il s'agit ici uniquement du nombre de victimes recensées par la gendarmerie en 2022 et 2023 dans le département de la Haute-Vienne.

	Nombre de victimes de violences sexuelles (hommes et femmes)			Dont femmes		
	2022	2023	Évolution du nombre de victimes entre 2022 et 2023	2022	2023	Évolution de la proportion de femmes parmi l'évolution du nombre de victimes entre 2022 et 2023
Haute-Vienne (87)	182	267	+ 46,70%	163	233	+ 42,94%

Le tableau ci-dessus doit être compris de la façon suivante :

On observe entre 2022 et 2023 une augmentation du nombre de victimes de 46,70% (tous sexes confondus). Parmi cette évolution, on observe que la proportion des **femmes victimes** augmente de 42,94%. Cela signifie donc que le nombre de femmes victimes augmente moins vite que le nombre global de victimes (tous sexes confondus).

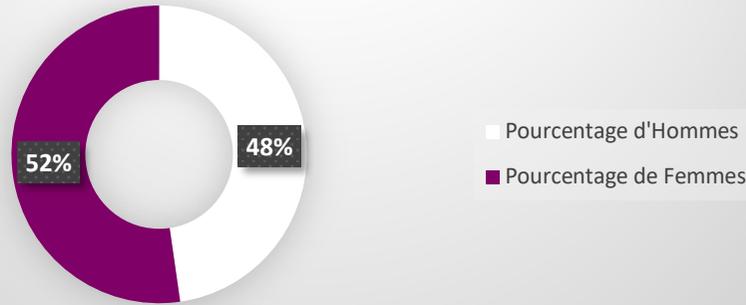


Analyse du nombre de femmes victimes de violences sexuelles en 2023 (données de la gendarmerie) dans le département de la Haute-Vienne comparativement au nombre de femmes en population générale

Ces données sont issues des statistiques de la Région de Gendarmerie Nouvelle Aquitaine. Il s'agit ici uniquement du nombre de victimes recensées par la gendarmerie dans le département de la Haute-Vienne. Le nombre de femmes en population générale par département est issu des statistiques de l'INSEE.

Département	Nombre de femmes au 1 ^{er} janvier 2023	Nombre de femmes victimes de violences sexuelles en 2023
Haute Vienne (87)	193 506	233

Répartition Hommes/Femmes dans la population générale



Pourcentage de victime de violences sexuelles en fonction du genre



Les graphiques présentés ci-dessus doivent s'interpréter de la façon suivante : en 2023 dans le département de la Haute-Vienne, 87% des victimes de violences sexuelles étaient des femmes alors qu'elles représentaient, dans le même temps, 52% de la population générale.

Analyse de la répartition du nombre de personnes victimes de violences intra-familiales par index constatées par la gendarmerie

Ces données sont issues des statistiques de la Région de Gendarmerie Nouvelle Aquitaine. Il s'agit ici uniquement du nombre de victimes recensées par la gendarmerie en 2023 dans le département de la Haute-Vienne.

Libellé index	Cumul 2023		
	Nombre de victimes de VIF	Dont femmes	Part des femmes
Viols sur des majeur(e)s	31	31	100,00%
Viols sur des mineur(e)s	24	19	79,17%
Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	5	5	100,00%
Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	45	36	80,00%
Atteintes sexuelles	6	5	83,33%

Nombre de faits de viols et violences sexuelles constatés dans le département de la Haute-Vienne en 2023 en fonction des circonscriptions de la Police Nationale (données non genrées)

Ces données sont issues de la DZPN SUD-OUEST.

	Haute-Vienne (87)
	CPN de Limoges
Nombre de faits de viols	121
Nombre de faits de violences sexuelles	145
Total faits retenus	266
Total départemental	266

Nombre de faits de violences sexistes constatés dans le département de la Haute-Vienne en 2023 en fonction des circonscriptions de la Police Nationale (données non genrées)

Ces données sont issues de la DZPN SUD-OUEST.

	Haute-Vienne (87)
	CPN de Limoges
Nombre de faits délictuels	10
Nombre de faits contraventionnels	7
Total faits retenus	17
Total départemental	17

Nombre de femmes reçues par l'association France victimes 87 en 2023

Ces données sont issues des statistiques de l'association France victimes 87. Le terme victime désigne ici uniquement les personnes ayant sollicité l'association pour des faits pouvant avoir une qualification pénale.

	TOTAL	Dont femmes			Qualification pénale potentielle					L'origine de l'orientation de la victime				Cadre des faits subis par la victime					Plainte au moment du premier entretien	
		-18 ans	18 – 65 ans	+de 65 ans	Viols	Agressions sexuelles	Harcèlement sexuel	Outrage sexiste	Autres	Procureur	Police	UMJ	Autres	Couple	Ex-conjoint.e	Famille	Travail	Autres	Oui	Non
Nombre de victimes s'étant présentées pour des faits de nature sexuelle ou sexiste	399	102	230	2	132	196	0	6	0	51	81	0	202	14	5	32	7	276	268	66
Nombre de victimes d'infractions pénales (contre les personnes) reçues au cours de l'année	2266	184	1212	53	X					291	343	0	815	611	155	149	82	452	1075	315
TOTAL	2665																			

Au niveau national comme régional, les statistiques recueillies soulignent une **surreprésentation des femmes au sein des victimes** de violences, et plus particulièrement en matière de violences sexuelles. Ces dernières années, une **augmentation significative du nombre de faits constatés** par les forces de sécurité est observable. Selon nous, cette augmentation peut être expliquée notamment par l'amélioration des conditions d'accueil des victimes par les services de sécurité. En effet, la formation et la sensibilisation des agents permettent une meilleure prise en compte par les forces de l'ordre des violences faites aux femmes et ainsi une libération accrue de la parole des victimes, ces dernières se sachant mieux comprises et écouter. Si des progrès ont été constatés en la matière, ces efforts doivent être maintenus et renforcés afin que plus aucune victime n'hésite avant de déposer plainte. À cela s'ajoutent le travail conjoint de sensibilisation réalisé par les pouvoirs publics et l'action des associations spécialisées. **Toutes ces évolutions ont en effet permis une libération de la parole des victimes qui, bien que trop timide, contribue entre autres à expliquer cette hausse récente.**